

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION**  
**du CONSEIL D'ADMINISTRATION du**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE**  
**D'AUREC**  
**n° 2024.01.03**  
**Séance du 12 Avril 2024**

Nombre de membres : - en exercice : 11      Date de la convocation :  
 - présentes : 7                                      05 Avril 2024  
 - excusées : 4

L'an deux mil vingt-quatre le douze avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec  
 Yvette CHOL, Marie-Claude LOPEZ, Ghislaine LEBUY, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI

Excusées : Marie-Josèphe CARROT, Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Stéphanie BLANCHARD

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :  
**APPROBATION du COMPTE**  
**ADMINISTRATIF 2023**

Sous la présidence de Véronique JANUEL, **Madame le Maire s'étant retirée**, le Conseil d'Administration délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme DI VINCENZO, Présidente du CCAS, après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ✓ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMpte ADMINISTRATIF CCAS 2023			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	3 958,46 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	4 542,33 €	Recettes	232,48 €
<b>Résultat 2023</b>	<b>583,87 €</b>	<b>Résultat 2023</b>	<b>232,48 €</b>
Excédent 2022 reporté	1 313,04 €	Excédent 2022 reporté	2 260,00 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>1 896,91 €</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>2 492,48 €</b>

- ✓ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture  
 Le 25 avril 2024 et publication le 25 avril 2024

Adjointe au Maire

Véronique JANUEL

